REPUBLIQUE DU TCHAD

CONSEIL MILITAIRE DE TRANSITION

PRESIDENCE DU CONSEIL

PRIMATURE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

VISA : S.G.G.

DECRET N°515 /PR/PM/MFB/2021
Portant Avance de Crédits au Budget Général de l'Etat
pour l'exercice 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret N°0004/PCMT/2021 du 26 avril 2021, portant Nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret N°0006/PCMT/PMT/2021 du 02 mai 2021, portant Nomination des Membres du Gouvernement de Transition ;

Vu le Décret N°058/PCMT/PMT/2021 du 15 juin 2021, portant Structure Générale du Gouvernement et Attribution de ses Membres ;

Vu la Loi Organique N°11-62 du 11 Mai 1962 relatives aux Lois des Finances et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu la Loi organique N°004/PR/2014 du 18 février 2014 relative aux Lois de Finances ;

Vu le Décret N°319 /PR/PM/MFB du 26 Avril 2016, portant Nomenclature du Budget de l'Etat ;

Vu le Décret N°0709/PR/PM/MFB/2020 du 28 avril 2020, portant organigramme du Ministère des Finances et du Budget ;

Vu les nécessités de service.

Sur proposition du Ministre des Finances et du Budget

DECRETE

Article 1er/-Sont ouverts, pour 2021, à titre d'avance, des crédits d'un montant de **12 700 000 000 FCFA** sur le Budget Général de l'Etat sur les titres de Personnel, de Biens et Services, de Transferts et d'Investissement présentés en Annexe du présent Décret et inscrits.

Article 2/-La répartition de ces crédits dans les sections budgétaires et dans les titres de Personnel, de Biens et Services, de Transferts et d'Investissement seront précisées dans le rectificatif du Décret N°0118 du 25 janvier 2021 Portant répartition des crédits et fixant les compétences des administrateurs des crédits du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2021.

Article 3 /- Le Ministre des Finances et du Budget est chargé de l'application du présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djaména, le 30 SEPT 2021

Le Général de Corps d'Armée

MAHAMAT IDRISS DEBY ITNO

Par le Président de la République

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition

PAHIMI PADACKE ALBERT

Le Ministre des Finances et du Budget

TAHIR HAMID NGUILIN

Annexe 1 : Répartition des avances de crédit au PLF 2021 par nature de Dépenses (en FCFA)

Nature de Dépenses	Montant
	12 700 000 000
Titre I - Charges financières de la dette	-
Intérêts Intérieur	-
Intérêts Extérieur	-
Titre II - Depenses de personnel	1 729 134 422
Titre III - Dépenses des Biens et Services	1 637 151 600
Titre IV - Dépenses de transferts	2 217 170 000
Titre V - Dépenses investissements	7 116 543 978
S/Titre V Investissements int...	7 116 543 978
S/Titre V Investissements ext...	-
Dons/Projets	-
Prêts/Projets	-